



# ACCUEIL DE LOISIRS

(Cocher l'accueil de loisirs ou l'espace jeunes concerné)



MATERNELLE     ELEMENTAIRE

## SAINT GEORGES MOTEL

NOM de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Ecole fréquentée : .....

Classe : .....

Sexe :         Féminin         Masculin

Date de naissance :     |\_|\_|/ |\_|\_|/ |\_|\_|\_|\_|

Nage-t-il :      Oui                 Non

Brevet de natation :         Oui                 Non

Médecin Traitant : .....

Certificat médical (en cours) :    Oui                 Non

**Demande de PAI :**                 Oui                 Non (Repas spécifiques en cas d'allergies, enfant atteint de handicap etc...)

Personnes à prévenir en cas d'accident	Personnes habilitées à récupérer l'enfant

**Mail :** .....

### PARENT 1 / TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE 1 (Rayer les mentions inutiles) :

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Tel domicile : |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|     Tel Professionnel : |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|

Tel portable : |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|

N° de Sécu : |\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Régime :    CAF    MSA    Autres : .....     N° Allocataire : .....

Quotient : .....

Sous tutelle financière :    Oui                 Non

### PARENT 2 / TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE 2 (Rayer les mentions inutiles) :

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Tel domicile : |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|     Tel Professionnel : |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|

Tel portable : |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|. |\_|\_|

N° de Sécu : |\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Régime :    CAF    MSA    Autres : .....     N° Allocataire : .....

Quotient : .....

Sous tutelle financière :    Oui                 Non

Observation (Régime particuliers etc...) : .....

Je soussigné(e) ..... déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus et atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur.

Dans le cadre de la protection des données (Rgpd), les familles doivent désormais donner leur autorisation, afin de consulter et recueillir les informations suivantes : les ressources N-2, le quotient familial N-2, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiant de l'Aeeh :

J'autorise     Je n'autorise pas

L'Association des PEP 28 à recueillir les informations citées ci-dessus afin de faire calculer mon quotient familial applicable dans le cadre de l'accueil périscolaire et/ou de loisirs et à en conserver une copie pour une durée de 5 ans minimum.

Fait à : ..... Le |\_|\_|\_|/ |\_|\_|\_|/ |\_|\_|\_|     **SIGNATURE :**

Le choix du tarif « occasionnel » est définitif pour l'année scolaire.

### **Le choix « occasionnel »**

Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire en occasionnel ou accueil mercredi en occasionnel devront systématiquement s'inscrire auprès du service Pep28 par le biais du coupon planning à disposition à la Maison France Service ou aux accueils ou sur internet.

La facture sera établie en fonction du coupon planning rempli par la famille (sauf sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant sous 48h maximum en cas d'absence).

Remplir et rendre le coupon planning occasionnel au plus tard le mercredi 17h30 pour la semaine suivante de la venue de l'enfant et sous réserve de places disponibles. Vous pouvez annuler une date ou plusieurs sur le coupon au plus tard le mercredi 17h30 pour la semaine suivante également.

## **INSCRIPTION A L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

L'Association des PEP28 vous propose un accueil périscolaire dans la limite des places disponibles.

Accueil Régulier (tous les matins, tous les soirs ou tous les matins et soirs)

PÉRISCOLAIRE	MATIN				SOIR			
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Enfant								

Accueil Occasionnel

## **INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS PETITES ET GRANDES VACANCES**

Des dates d'inscriptions définitives vous seront communiquées fin Septembre pour l'année scolaire 2022-2023.

**Attention** : Une inscription est obligatoire pour chaque période de vacances (cf règlement de fonctionnement).

Vous pouvez inscrire votre ou vos enfants sur votre espace famille si vous en avez demandé l'accès (cf accès portail famille)

**Justificatifs à communiquer avec le dossier :**

- ✓ Attestation assurance responsabilité civile pour l'année 2022-2023
- ✓ Fiche sanitaire de liaison (document ci-joint dûment complétée avec copie des vaccinations)
- ✓ N°CAF, ou feuille d'imposition permettant de définir le quotient familial de la famille
- ✓ Photo d'identité

Nous attestons sur l'honneur l'authenticité des renseignements ci-dessus, et nous nous engageons à signaler tout changement significatif dans notre situation.

L'Association des PEP 28 souhaiterait mettre en place un comité des usagers des services périscolaires, extrascolaires, c'est une instance de démocratie participative. Les parents participants peuvent s'exprimer, être écoutés et de faire des propositions pour améliorer les actions. Souhaitez-vous participer au comité des usagers ?

OUI

NON

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter tant pour moi que pour mon enfant le Règlement de fonctionnement en vigueur dans l'accueil.

La signature de ce document vaut l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs Périscolaire et Extrascolaire de l'Association des PEP 28.

A ..... Le .....

Signatures :

Titulaire de l'autorité parentale :

Parent 1 :

Parent 2 :

# ACCES PORTAIL FAMILLE

Je soussigné(e).....

Titulaire de l'autorité parentale de l'enfant :

Nom : .....

Prénom : .....

Ecole : .....

Mail (en majuscules) : .....

Souhaite avoir accès au Portail Famille sur l'année 2022/2023 afin de réserver pour les vacances scolaires, payer vos factures ou prévenir de tout changement concernant l'adresse, n° de téléphone, mail, ...

Pour les familles qui ont déjà accès au Portail Famille, vous n'avez pas besoin de faire une nouvelle demande, les codes d'accès reste valable pour l'année 2022/2023.

Date .....

Signature